ARALDITE® 2052-1 RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.09.2020
2.0	03.08.2023	400001008279	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Date d'impression 15.08.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2052-1 RESIN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

méthacrylate de méthyle
acide méthacrylique
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Adhésifs et / ou mastics

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
méthacrylate de méthyle	80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 01-2119452498-28	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 50 - < 70
acide méthacrylique	79-41-4 201-204-4 607-088-00-5 01-2119463884-26	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335	>= 5 - < 10

		>= 1 % Skin Corr. 1A; H314 >= 10 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2A; H319 1 - < 3 %	
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1 221-359-1 01-2120791684-40	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la peau	:	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	:	Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
Précautions pour le stockage en commun	:	Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
Température de stockage recommandée	:	2 - 8 °C
Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage	:	Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	100 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	50 ppm 205 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acide méthacrylique	79-41-4	VME	20 ppm 70 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME (Fumées)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (Poussière)	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
carbonate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,36 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,06 mg/m3
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	88 mg/m3

			locaux	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour
molybdate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	11,17 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	11,17 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	3,33 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,85 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques	
Silica, amorphous, fumed, cryst.-free	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m3
oxyde de zinc	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,5 mg/m3
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]bisséthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,29 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,47 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide méthacrylique	Eau douce	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,82 mg/l

	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	1,2 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
molybdate de calcium	Eau douce	12,7 mg/l
	Eau de mer	1,91 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	21,7 mg/l
	Sédiment d'eau douce	22600 mg/kg
	Sédiment marin	1984 mg/kg
	Sol	39 mg/kg
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Eau douce	0,026 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,121 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,009 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
oxyde de zinc	Eau douce	20,6 µg/l
	Eau de mer	6,1 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	56,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	35,6 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel	:	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	:	10 - 480 min
Remarques	:	Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	:	Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	jaune
Odeur	:	type ester
Seuil olfactif	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	:	> 100 °C Méthode: Evalué(e)
Point d'éclair	:	> 10 °C Méthode: coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	12,5 %(V) Méthode: Evalué(e)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	2,1 %(V) Méthode: Evalué(e)
Pression de vapeur	:	< 38 hPa (20 °C) Méthode: Evalué(e)
Densité de vapeur relative	:	env. 1 (20 °C)
Densité relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	:	env. 0,9 g/cm3 (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	env. 16 g/l partiellement soluble Méthode: Evalué(e)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammation	:	430 °C
Température de décomposition	:	> 200 °C
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	80 000 - 90 000 mPa,s (23 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 7 900 - 9 400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 29,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.2.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

acide méthacrylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 320 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 500 - 1 000 mg/kg
BPL: non
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 959 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : OPPTS 870.2500
Résultat : Irritation de la peau

acide méthacrylique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque de graves brûlures.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.
BPL : oui

oxyde de zinc:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	Autres lignes directrices
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
BPL	:	non

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

acide méthacrylique:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	:	Test de Draize
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux
BPL	:	non

oxyde de zinc:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.
BPL	:	non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Souris
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

acide méthacrylique:

Type de Test	:	Test de Buehler

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

oxyde de zinc:

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	:	Souris
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames) Système d'essais: Salmonella typhimurium Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif

acide méthacrylique:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: test in vivo Espèce: Rat (mâle) Type de cellule: Somatique Voie d'application: Inhalation Durée d'exposition: 2 h Dose: 0.4, 1.6, 2.8 and 4 mg/L Méthode: OCDE ligne directrice 475 Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.

BPL: non

Type de Test: essai de létalité dominante
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 6 h
Dose: 0.405, 4.05 and 36.45 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif
BPL: non

oxyde de zinc:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 15, 30 and 60 mg/kg bw
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: non

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Cancérogénicité

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	2 années
Dose	:	6, 60, 2000 ppm
Fréquence du traitement	:	once quotidien
NOAEL	:	90,3 mg/kg p.c./jour
Résultat	:	négatif

acide méthacrylique:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	102 weeks
Fréquence du traitement	:	5 jours / semaine
NOAEL	:	>= 2,05 Poids corporel mg / kg
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	102 weeks
Dose	:	ca. 2.05 and 4.1 mg/L
Fréquence du traitement	:	5 jours / semaine
LOAEL	:	env. 2,05 mg/l
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451

oxyde de zinc:

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	1 year
Dose	:	1000 and 5000 ppm Zinc
Fréquence du traitement	:	daily
NOAEL	:	> 22 000 Poids corporel mg / kg
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Dose: 99, 304, 1178 ppm
Tératogénicité: NOAEC F1: 8 300 mg/m³
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 8 300 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

acide méthacrylique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 150, 450 mg/kg/day
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL F1: 400 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Perte de poids corporel
Méthode: OCDE ligne directrice 416
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 50, 100, 200 or 300 ppm
Durée d'un traitement unique: 14 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 ppm
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 300 ppm
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 300 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 50, 150, 450 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 23 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL F1: 450 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

oxyde de zinc:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 7.5/15/30 mg/kg bw/day
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 7,5 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Dose: 0.3/1.5/7.5 mg/m3
Durée d'un traitement unique: 6 h
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 1,5 mg/m³
Toxicité pour le développement: NOAEC: 7,5 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelles
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 60/200/600 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 15 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 600 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acide méthacrylique:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie

3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	124,1 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition	:	2 years
Nombre d'expositions	:	daily
Dose	:	6, 60, 2000 ppm

acide méthacrylique:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOEC	:	352 - 1232 mg/m3
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test	:	vapeur
Durée d'exposition	:	90 d
Nombre d'expositions	:	6 h
Dose	:	70/352/1232 mg/m3
Période d'observation ultérieure	:	5 days/week
Méthode	:	OCDE ligne directrice 413
BPL	:	oui

oxyde de zinc:

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
NOEL	:	3000 ppm
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	13 Weeks
Nombre d'expositions	:	7 d
Méthode	:	Toxicité subchronique
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	:	Rat, mâle
Voie d'application	:	Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	:	13 weeks 6 h
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	0.3, 1.5 and 4.5 mg/m3
Méthode	:	OCDE ligne directrice 413
BPL	:	oui

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
LOAEL	:	75 mg/kg
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	28 days 6 h
Nombre d'expositions	:	5 days/week

Dose : 0, 75, 180, and 360 mg/kg bw/d

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	100 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	28 d
Nombre d'expositions	:	daily
Dose	:	100/300/600/1000 mg/kg bw/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 407
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 191 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 69 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 110 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 37 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

acide méthacrylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 85 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1400
BPL: oui
Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 130 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1300
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 45 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 8,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 270 mg/l Durée d'exposition: 16,5 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8 BPL: oui
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 10 mg/l Durée d'exposition: 35 d Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre) Type de Test: Essai en dynamique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 53 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en dynamique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211 BPL: oui

oxyde de zinc:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 48 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d

acide méthacrylique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 3 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 86 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 18 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 1,5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,38

acide méthacrylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,93 (22 °C)
pH: 2,2

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2 (35 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1133

ADR : UN 1133

RID : UN 1133

IMDG : UN 1133

IATA : UN 1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	ADHÉSIFS
ADR	:	ADHÉSIFS
RID	:	ADHÉSIFS
IMDG	:	ADHESIVES
IATA	:	Adhesives

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

		Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	3	
ADR	:	3	
RID	:	3	
IMDG	:	3	
IATA	:	3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes	:	3

ADR

Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes	:	3
Code de restriction en tunnels	:	(D/E)

RID

Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes	:	3

IMDG

Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	364
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y341
Groupe d'emballage	:	II

Étiquettes	:	Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	353
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y341
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	:	non

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	non

RID

Dangereux pour l'environnement	:	non

IMDG

Polluant marin	:	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce

produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	65, 82, 36
Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)	:	4331

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.
AIIC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations
TCSI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2009/161/EU	:	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2009/161/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.